



2016  
RAPPORT  
D'ACTIVITÉS



VV 21

Itinéraire La coulée verte

BISCHWIHR	4,0	↑
MUNTZENHEIM	7,5	
ARTZENHEIM	13,0	

# SOMMAIRE

ÉDITO .....	4
<b>1 - PRÉSENTATION &amp; FONCTIONNEMENT DE L'AGGLOMÉRATION</b> .....	<b>5</b>
○ PRÉSENTATION .....	6
○ FONCTIONNEMENT .....	8
<b>2 - L'ACTIVITÉ DE COLMAR AGGLOMÉRATION</b> .....	<b>11</b>
○ DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE .....	12
○ AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE .....	19
○ ENVIRONNEMENT .....	23
○ CADRE DE VIE .....	30
○ RESSOURCES .....	35
<b>3 - TROMBINOSCOPE &amp; ORGANIGRAMME</b> .....	<b>41</b>

**Directeur de publication**  
Gilbert Meyer

**Rédacteur en chef**  
Sylvie Maurutto  
sylvie.maurutto@colmar.fr

**Conception**  
L'attitude 90 - Belfort

**Impression**  
Graï Etiquette - Colmar

**Crédits photos**  
Colmar Agglomération  
Pictural - Colmar

# EDITO



**Gilbert Meyer**

Président de Colmar Agglomération / Maire de Colmar

L'année 2016 restera évidemment marquée par l'adhésion à Colmar Agglomération de 7 communes de l'ancien Ried Brun : Andolsheim, Bischwihr, Fortschwih, Holtzwihr, Muntzenheim, Riedwihr et Wickerschwih. Colmar Agglomération compte désormais 21 communes, soit trois fois plus qu'à sa naissance en 2003. Ou plutôt 20 puisqu'entre temps, Hotzwihr et Riedwihr ont choisi de se constituer en une commune nouvelle : « Porte-du-Ried ».

Toujours est-il que Colmar Agglomération compte aujourd'hui 115 000 habitants, ce qui conforte son statut de pilier central en Alsace, à l'équilibre entre Strasbourg et Mulhouse. En augmentant son champ d'action, cet élargissement lui confère aussi des responsabilités supplémentaires.

La responsabilité principale de Colmar Agglomération consiste, aux côtés des communes membres, à apporter le meilleur service possible à la population au coût le plus juste. En cela, les indicateurs de gestion sont au vert. Les dépenses de fonctionnement par exemple sont totalement maîtrisées et très largement en dessous de la moyenne nationale, à commencer par les charges de personnel.

La fiscalité de Colmar Agglomération constitue un autre de ses atouts ; que ce soit en direction des entreprises ou des ménages, ses taux d'imposition sont parmi les plus bas de France. Entre autres chiffres, la norme statistique appelée « effort fiscal » me permet de l'affirmer puisqu'elle détermine la pression fiscale sur les ménages par rapport à la moyenne nationale. Dans cette série qui comprend 181 agglomérations métropolitaines, Colmar Agglomération se situe à la 9<sup>e</sup> position parmi les communautés d'agglomération les moins imposées de France, et la première de la région Grand Est !

Malgré ou sans doute « grâce à » cette rigueur budgétaire, Colmar Agglomération maintient un niveau d'investissement soutenu au bénéfice des entreprises locales et de l'emploi. Ainsi, le montant total des dépenses d'investissement (hors remboursement de la dette en capital) réalisées en 2016 s'élève à plus de 11 millions d'euros, sans aucun recours à l'emprunt pour les financer !

Les investissements que réalise Colmar Agglomération répondent à un objectif fort : la solidarité. Solidarité en direction de ses habitants avec, entre autres, la gratuité du transport pour les collégiens ou les animations d'été, mais aussi solidarité entre communes membres. Entre 2014 et 2019, près de 10 millions d'euros auront ainsi été versés aux communes de Colmar Agglomération pour les aider à financer leurs projets propres.

Ce rapport d'activité vous donnera donc un bel aperçu de tout ce qu'une collectivité publique bien gérée peut apporter à ses habitants. Je vous en souhaite une bonne lecture.

# 1

## PRÉSENTATION & FONCTIONNEMENT DE L'AGGLOMÉRATION

- PRÉSENTATION
- FONCTIONNEMENT

# PRESENTATION DE L'AGGLOMERATION

## CARTE D'IDENTITÉ de Colmar Agglomération

---

### ○ Le périmètre

#### 1<sup>er</sup> novembre 2003

Création de la communauté d'agglomération de Colmar avec Colmar, Horbourg-Wihr, Houssen, Ingersheim, Sainte-Croix-en-Plaine, Turckheim, Wettolsheim et Wintzenheim / **8 communes.**

#### 1<sup>er</sup> janvier 2006

Adhésion de la commune de Jepsheim / **9 communes.**

#### 1<sup>er</sup> janvier 2012

Intégration des communes de Herrlisheim-près-Colmar, Niedermorschwihr, Walbach, Zimmerbach et Sundhoffen / **14 communes.**

#### 30 novembre 2015

La « communauté d'agglomération de Colmar » devient « Colmar Agglomération ».

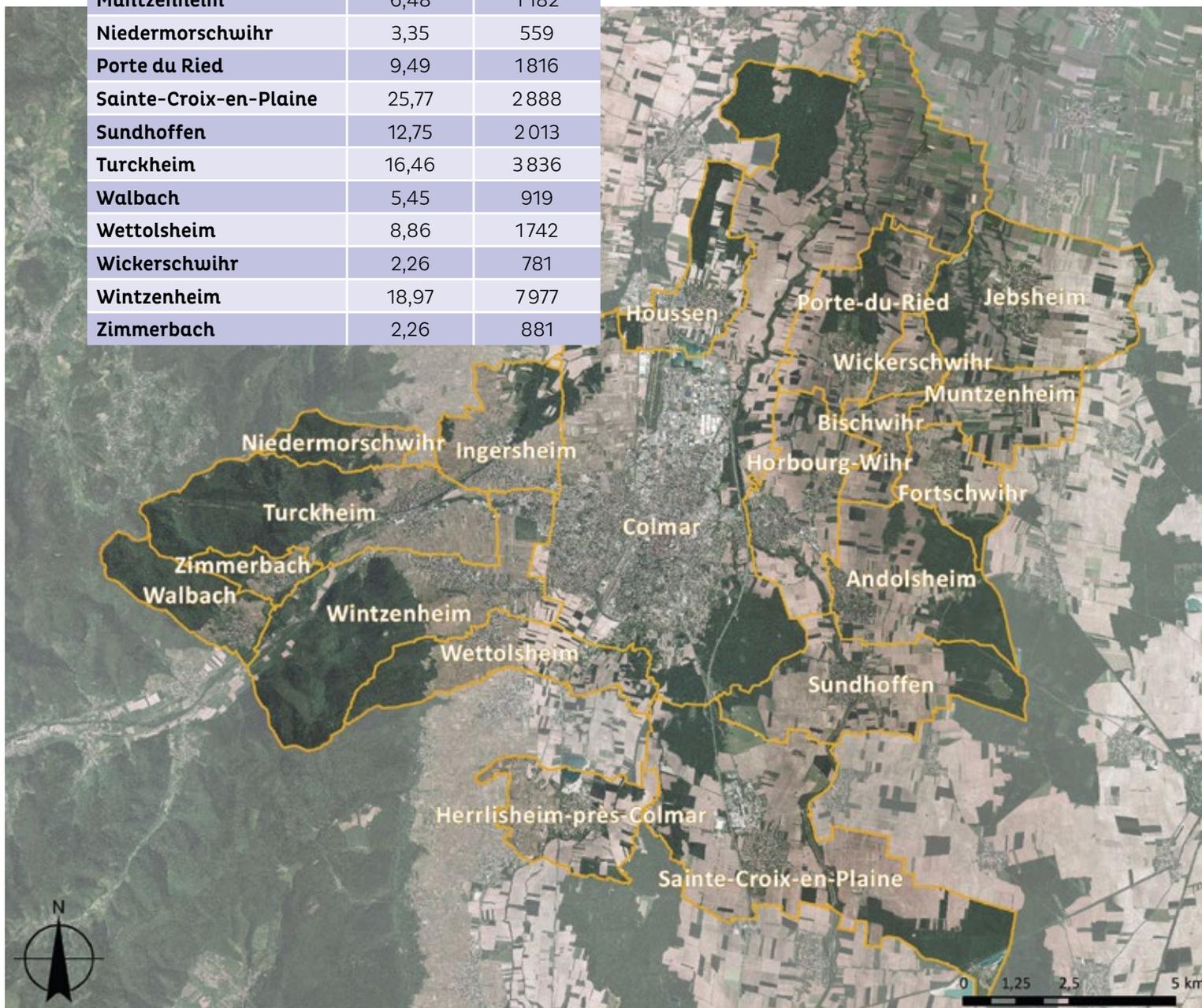
#### 1<sup>er</sup> janvier 2016

Intégration des communes d'Andolsheim, Bischwihr, Fortschwihr, Muntzenheim, Porte du Ried (commune nouvelle associant Holtzwihr et Riedwihr) et Wickerschihr / **20 communes.**

## Colmar Agglomération au 1<sup>er</sup> janvier 2016



	Surface (km <sup>2</sup> )	Nombre d'habitants
Andolsheim	11,58	2 260
Bischwihr	3,25	978
Colmar	66,57	70 251
Fortschwihr	4,80	1 202
Herrlisheim-près-Colmar	7,68	1 838
Horbourg-Wihr	9,42	5 620
Houssen	6,70	2 043
Ingersheim	7,44	4 710
Jepsheim	14,85	1 324
Muntzenheim	6,48	1 182
Niedermorschwihr	3,35	559
Porte du Ried	9,49	1 816
Sainte-Croix-en-Plaine	25,77	2 888
Sundhoffen	12,75	2 013
Turckheim	16,46	3 836
Walbach	5,45	919
Wettolsheim	8,86	1 742
Wickerschwihr	2,26	781
Wintzenheim	18,97	7 977
Zimmerbach	2,26	881



# FONCTIONNEMENT DE L'AGGLOMÉRATION

## UN TERRITOIRE, UNE ORGANISATION INSTITUTIONNELLE

---

### **Les conseillers municipaux**

Des conseillers municipaux des 20 communes de l'agglomération ont été élus pour siéger au conseil communautaire.

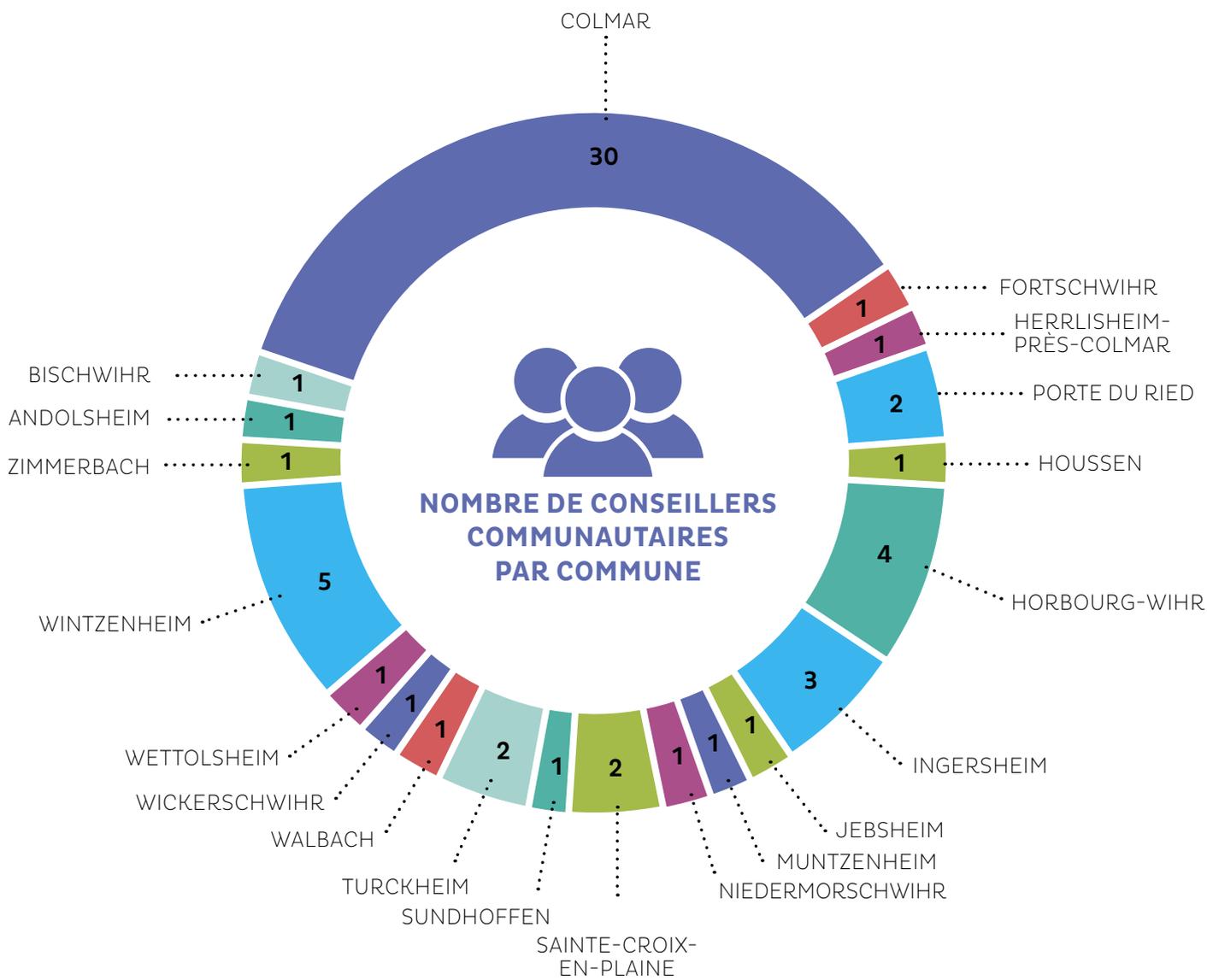
### **Les conseillers communautaires**

Les conseillers communautaires, au nombre de 61, élisent parmi eux les membres du bureau de l'agglomération.

### **Le bureau de l'agglomération**

Le bureau de l'agglomération est composé du président, de 11 vice-présidents et de 20 assesseurs.

**LES RÈGLES DE FONCTIONNEMENT DE COLMAR AGGLOMÉRATION  
GARANTISSENT LA REPRÉSENTATION DE CHAQUE COMMUNE  
DANS LES INSTANCES DE L'AGGLOMÉRATION, QU'IL S'AGISSE DU CONSEIL  
COMMUNAUTAIRE, DU BUREAU OU DES COMMISSIONS.**



## Le conseil communautaire

**Le conseil communautaire est l'organe délibérant de Colmar Agglomération.**

Il vote le budget et détermine toutes les orientations de la politique communautaire.

Il se réunit en séance publique au moins une fois par trimestre.

## Le bureau

**Le bureau réunit le président, les 11 vice-présidents et 20 assesseurs élus au sein du conseil communautaire.**

Le bureau prépare les propositions à soumettre au conseil communautaire et règle les affaires pour lesquelles il a reçu délégation.

Il se réunit successivement dans chacune des communes membres.

## Le président

**Le président est élu par le conseil communautaire pour la durée du mandat des conseillers communautaires.**

Il préside le conseil et le bureau.

## ○ Les commissions

Les 4 commissions de travail permanentes ont un rôle consultatif et émettent un avis sur les différents projets de délibération relevant de leurs compétences.

Elles réunissent, sous la présidence d'un vice-président délégué, les conseillers communautaires intéressés et constituent un lieu de réflexion et de débat.



## ○ La commission consultative des services publics

Comme le prévoit la loi du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité, la commission consultative des services publics a été créée pour l'ensemble des services publics confiés par la communauté d'agglomération à un tiers par convention de délégation de service public, ou exploités en régie dotée d'autonomie financière.

En 2016, elle s'est réunie pour examiner les rapports annuels des gestionnaires des services publics relevant des compétences de Colmar Agglomération : sur le service public des transports ; sur le prix et la qualité du service public de l'eau, de l'assainissement et sur les services de collecte, d'évacuation et de traitement des ordures ménagères, de la gestion des campings communautaires.

## ○ La commission locale d'évaluation des transferts de charges

La commission locale d'évaluation des transferts de charges est composée de deux membres des conseils municipaux des communes membres. Son rôle est d'évaluer les transferts de charges résultant des transferts de compétences des communes à la communauté d'agglomération, afin de déterminer le montant des reversements fiscaux effectués au profit des communes, qui tiennent compte de ces transferts de charges.

### L'ACTIVITÉ 2016 EN CHIFFRES

**61** marchés publics contractés

**8** réunions des maires et vice-présidents

**5** réunions du bureau

**6** réunions du conseil communautaire

**162** délibérations

# 2

## L'ACTIVITÉ DE COLMAR AGGLOMÉRATION

- DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE
- AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE
- ENVIRONNEMENT
- CADRE DE VIE
- RESSOURCES

# DEVELOPPEMENT DU TERRITOIRE

## 1. DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

Parmi les compétences obligatoires de Colmar Agglomération, le développement économique est porteur d'enjeux cruciaux. Ainsi, par ses actions, Colmar Agglomération amplifie ses relations avec les acteurs économiques et les principaux dirigeants de l'agglomération au travers de rencontres régulières, maintient une pression fiscale limitée sur les entreprises et renforce ses outils de soutien à l'économie locale. L'objectif est bien la création de valeur ajoutée et donc d'emplois pour l'ensemble de la population active.

### ○ **Faits marquants en 2016**



#### **Soutien à l'économie locale**

Poursuite de la politique volontariste de Colmar Agglomération de soutien à l'économie locale au travers de la mise en place d'une nouvelle aide directe : « aide à la reprise de locaux d'activités vacants » qui vient compléter « l'aide à l'aménagement intérieur des locaux commerciaux, artisanaux ou de services » et « l'aide à l'investissement matériel dans les entreprises » mises en place en 2015.



#### **3 réunions de chefs d'entreprises**

Afin de permettre aux dirigeants d'entreprises de la région colmarienne de s'exprimer et d'échanger avec les représentants de l'agglomération, M. le Président poursuit ses rencontres avec les dirigeants d'entreprises.

En 2016, trois réunions, sous la forme de « petits-déjeuners » d'échanges, ont eu lieu les 28 janvier, 28 juin et 6 octobre auxquelles ont été conviés, à chaque fois, une trentaine de chefs d'entreprise.

## ○ Aide à l'investissement matériel dans les entreprises de Colmar Agglomération

Colmar Agglomération a la volonté de créer l'environnement le plus favorable possible à l'installation et au maintien des entreprises sur son territoire. Il s'agit donc d'une part de soutenir leurs projets, mais aussi de leur faciliter les démarches autant que faire se peut.

C'est pleinement l'état d'esprit qui a présidé à la mise en place de ce dispositif en 2015.

Complémentaire aux dispositifs de soutien de la Région Grand Est, elle permet d'en accroître l'effet incitatif pour les entreprises de l'agglomération, sans ajouter de démarches administratives supplémentaires pour les dirigeants (qui ne remplissent qu'un seul dossier) et en limitant les coûts de fonctionnement de sa mise en

œuvre. Calculée sur la même assiette de dépenses que celle retenue par la Région, elle consiste en une majoration de la subvention attribuée par la Région jusqu'à 50%

En 2016, Colmar Agglomération a ainsi soutenu les investissements réalisés par

**5 entreprises**

pour un montant total d'aides de

**70 144 €**

## ○ Aide à l'aménagement intérieur des locaux commerciaux, d'activités ou de services

La question du dynamisme commercial revêt un caractère stratégique pour Colmar Agglomération. Dans cette perspective, il est entendu qu'un local vide véhicule une image négative faisant de la lutte contre la vacance des locaux à vocation commerciale ou artisanale un levier fort d'action.

Colmar Agglomération a donc mis en place une « aide à l'aménagement intérieur des locaux commerciaux ou artisanaux ou de services » pour lutter contre la vacance immobilière. Ce dispositif consiste en une subvention de 20% des travaux réalisés par le nouvel exploitant d'un local vide (sans qu'un délai de vacance minimal soit imposé), dans la limite de 6 000 € d'aide. Les travaux réalisés devront être conformes aux règlements d'urbanisme et aux autorisations obtenues (autorisation de travaux, déclaration préalable, permis de construire...).



## ○ Aide à la reprise de locaux d'activités vacants

EN 2016,  
DEUX ENTREPRISES  
ONT BÉNÉFICIÉ  
DE CE DISPOSITIF  
POUR UN MONTANT  
TOTAL DE

**12 000 €**

Mise en place lors du conseil communautaire du 16 juin 2016, cette aide vient compléter l'aide à l'aménagement intérieur des locaux d'activités mise en place en 2015. Elle vient donc renforcer les moyens de la collectivité pour lutter contre la vacance des locaux d'activités.

Cette nouvelle aide s'adresse à toute personne faisant l'acquisition d'un local d'activités, inexploité depuis plus de 6 mois, afin d'y implanter une nouvelle activité. La collectivité intervient à hauteur de 20% des frais d'acquisition du local, dans la limite de 6 000 €.

L'aide peut être cumulée avec l'aide à l'aménagement intérieur des locaux d'activités.

## ○ Zones industrielles et d'activités

### Zone industrielle et d'activités de Colmar

Le programme de renouvellement des voiries s'est poursuivi en 2016, avec **la rénovation de la deuxième tranche de la rue Lavoisier** entre la rue André Kiener et l'avenue de la Foire aux Vins

Montant  
**600 000 € TTC**

### Zone d'activités de Horbourg-Wihr



Un lot a été vendu en 2016, permettant **l'installation de l'entreprise MEOSIS** sur une surface de 2 469 m<sup>2</sup>

Montant  
**148 140 € HT**

### Zone d'activités Les Erlen à Wettolsheim

Un lot a été vendu en 2016 permettant **l'installation de l'entreprise MOUZE SARL** sur une surface de 2 691 m<sup>2</sup>

Montant  
**161 078 € HT**

## ○ Panneaux aux entrées de Colmar Agglomération

2016  
**11 panneaux**  
d'entrées de Colmar Agglomération ont été mis en place afin de mieux identifier son périmètre

Montant  
**39 501 € TTC**



## 2. EMPLOI

### ○ La clause d'insertion : un levier pour l'emploi

Il s'agit pour les collectivités et l'État d'inclure dans le cadre d'un marché public une clause qui impose aux entreprises retenues de réserver un certain nombre d'heures de travail à une action d'insertion professionnelle.

La clause d'insertion professionnelle permet à une personne, de préférence domiciliée dans les zones identifiées comme prioritaires, de (re)trouver un emploi ou une formation, de conforter un projet professionnel voire d'acquérir une première expérience professionnelle. C'est également l'opportunité pour une entreprise de repérer un futur salarié.

La charte nationale d'insertion prévoit de consacrer un quota de 5% de la totalité des heures travaillées dans un marché de travaux en vue de favoriser le recrutement des demandeurs d'emploi en insertion. Localement, Colmar Agglomération et les maîtres d'ouvrage partenaires ont porté à 10% cet objectif. Colmar Agglomération se charge d'animer le dispositif en vue de respecter l'embauche des publics concernés par la clause d'insertion.

#### Chiffres clés 2016

**109 100 heures**

d'insertion réalisées de 2004 au 31/12/2016  
(dont 99 614 heures par Pôle Habitat)

**18 chantiers**

de démolition, construction, réhabilitation,  
résidentialisation, travaux publics et espaces verts

**266 bénéficiaires**

**79%**

ont un niveau CAP – BEP voire aucun diplôme

**148 entreprises**

de tous corps d'états



#### Quelques chantiers concernés par la clause d'insertion en 2016

- Construction de 13 logements – route de Neuf-Brisach
- Construction de logements rue de Thann
- En cours d'attribution : l'opération de démolition et de réhabilitation de la rue du Luxembourg – Colmar





## ○ Le salon régional de la formation et de l'emploi

Colmar Agglomération et la Ville de Colmar soutiennent l'association Jeune Emploi Formation (J.E.F.) dans l'organisation du Salon Régional Formation Emploi. L'édition 2016 s'est déroulée au Parc des expositions de Colmar, les 22 et 23 janvier 2016.

Il s'agit de rassembler en un même lieu tous les acteurs de la formation, de l'emploi et de la création d'entreprise autour d'un salon régional et annuel de deux jours.

La Ville de Colmar participe à la promotion du salon (mise à disposition de supports d'affichage, communication au travers des supports papier, web et digitaux de la Ville) et à sa décoration.

Pour Colmar Agglomération, le partenariat prévoit :

- la prise en charge du vin d'honneur accompagnant la cérémonie d'inauguration du Salon pour quatre cents personnes environ à hauteur de 500 € TTC (boissons uniquement),
- le financement de la prestation de transport des collégiens et lycéens de l'agglomération qui se rendent au Salon. En 2016, son montant s'est élevé à 3 485 €.

En 2016, le salon a accueilli

**plus de 23 500 visiteurs  
et 325 exposants.**

## ○ Autres actions en faveur de l'emploi

**Colmar Agglomération soutient les associations locales dans le cadre de leur mission d'accompagnement des publics en recherche d'emploi ou en création d'activités.**

### MISSION LOCALE DES JEUNES

- **184 830 €** de subvention annuelle,
- **1 763 jeunes accompagnés** dont 62,8% des bénéficiaires ont pu accéder à un emploi ou une formation

### PLATEFORME D'INITIATIVE LOCALE DE COLMAR

- **17 082 €** de subvention,
- **19 prêts d'honneur** accordés pour 164 100 €,
- **60% des bénéficiaires étaient demandeurs d'emploi,**
- **7% avaient moins de 26 ans, et 40% avaient plus de 45 ans,**
- **56 emplois créés,**
- **60% des bénéficiaires sont parrainés** par des chefs d'entreprises expérimentés qui vont les aider à pérenniser leur activité.

### SOUTIEN AUX STRUCTURES D'INSERTION PAR L'ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE

- Depuis 2014, Colmar Agglomération soutient, aux côtés des communes et de leurs centres communaux d'action sociale, l'action des structures d'insertion par l'activité économique (SIAE), considérant que le soutien aux SIAE relève autant d'un enjeu social que d'une thématique d'insertion économique.
- Pour mémoire, onze SIAE, bénéficiant de l'agrément de l'État validé par le Conseil Départemental de l'insertion par l'activité économique, œuvrent sur le territoire de Colmar Agglomération et constituent des partenaires de l'agglomération, notamment dans le cadre de la mise en œuvre de la clause d'insertion dans les marchés publics.

En 2016, le soutien de Colmar Agglomération à ces structures s'est élevé à

**36 855€**

## 3. UNIVERSITÉ

### ○ L'offre universitaire de la Ville de Colmar

Colmar accueille 2 campus universitaires :

- le pôle commerce du Grillenbreit,
- le pôle agronomie du Biopôle.

Rattaché à l'UHA, l'IUT de Colmar propose :

- **9 diplômes universitaires de technologie (DUT),**
- **10 licences professionnelles (LP),**
- **3 formations internationales,**
- **2 formations exportées à Douala au Cameroun.**

La Faculté de marketing et d'agrosociétés (FMA ex UFR PEPS) propose plusieurs formations professionnelles de niveau licence et master dans les domaines du commerce et de l'agroalimentaire. Deux laboratoires de recherche lui sont rattachés :

- le Laboratoire vigne biotechnologies environnement (LVBE) au Biopôle,

- le Centre de recherche sur les médiations (centre interdisciplinaire autour notamment des sciences de l'information et de la communication) au Grillenbreit. Certains diplômes peuvent être préparés par apprentissage, ce qui permet un renforcement des liens avec le tissu économique local.

**L'Université de Haute-Alsace se place au cinquième rang national en proportion d'étudiants apprentis.**



Colmar  
compte plus de  
**3500**  
étudiants  
post-bac  
(public et privé)

### ○ Les soutiens de Colmar Agglomération à l'UHA

La Ville de Colmar a réalisé plusieurs opérations d'investissement sur les bâtiments universitaires pour le compte de l'UHA. Ainsi, sur la période 2002-2013, près de 13,4 M€ ont été investis tant en fonctionnement qu'en investissement. La construction du Département « génie thermique et énergie » de l'IUT montre par exemple que ces investissements sont nécessaires pour le renforcement et le développement de l'offre universitaire à Colmar.

Par la suite, il a été décidé le transfert au 1<sup>er</sup> janvier 2014 de la compétence « enseignement supérieur » à la Communauté d'Agglomération.

Dans la continuité des actions engagées par la Ville, Colmar Agglomération, compétente en matière d'enseignement supérieur poursuit l'accompagnement de l'UHA sur le territoire de l'agglomération.

**Le Conseil Communautaire réuni le 6 octobre 2016 a ainsi voté une contribution de 18 500 € au profit de l'UHA, notamment en soutien aux projets des étudiants** (subvention en fonctionnement de 1500 €) **et aux investissements** (subventions de 6 000 € pour l'acquisition d'une visio-conférence mobile et l'équipement en vidéo projection d'une salle de la FMA et de 11 000 € pour des équipements informatiques sur le campus du Grillenbreit).

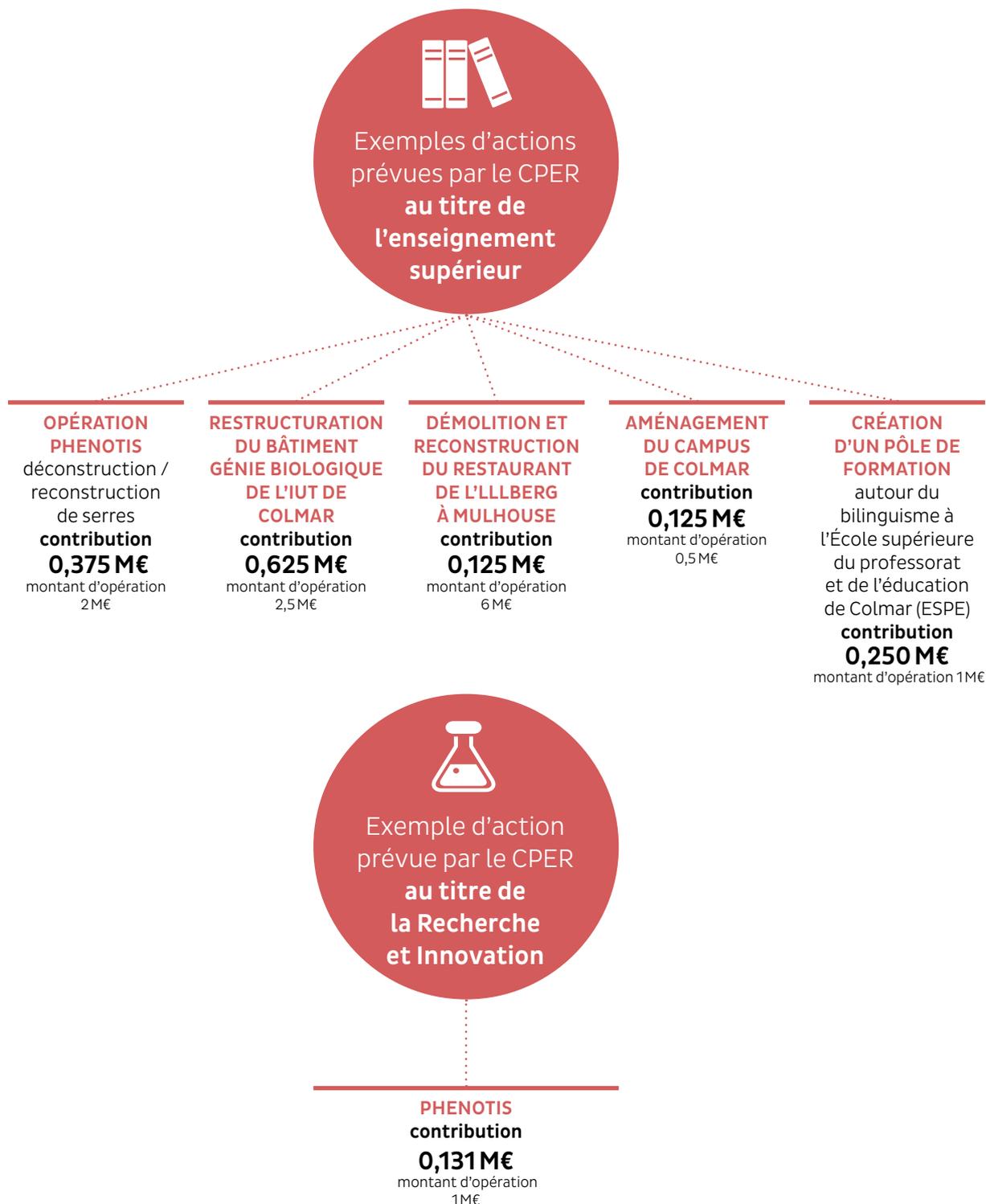
**Colmar Agglomération soutient également pour la troisième année consécutive l'organisation par l'UHA du Trophée des Fruits et Légumes d'Alsace** (subvention de 3 000 € au titre de 2015). Il s'agit d'un concours d'innovation alimentaire associant les étudiants des licences agronomie/agroalimentaire et marketing/vente des campus de Colmar du Biopôle et du Grillenbreit.

**En 2016, la FMA a également organisé du 25 au 28 mai le colloque international d'œnométrie.** Il a permis de mettre en avant les acteurs économiques et académiques implantés sur le Biopôle et d'en accroître sa notoriété. **Colmar Agglomération a soutenu cet événement par l'attribution d'une subvention de 1500 € et la prise en charge du vin d'honneur (500 €).**



## Les perspectives

Outre le maintien des soutiens actuels, Colmar Agglomération contribuera à hauteur de 1,63 M€, sur les 13 M€ d'opérations inscrites, au volet ESRI (Ens. sup. recherche innovation) du contrat de plan État-Région (CPER) couvrant la période 2015-2020.



# AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

## 1. TRANSPORTS PUBLICS

### ○ Accessibilité du réseau Trace

Six autobus du parc ont été adaptés aux personnes à mobilité réduite pour un coût de 97 000 € TTC et 24 arrêts de bus ont été mis aux normes pour les personnes à mobilité réduite. Aujourd'hui, 80 % des arrêts du réseau sont donc accessibles aux PMR.

### ○ Gratuité des transports pour les collégiens

Pendant l'année scolaire, les collégiens voyagent gratuitement sur le réseau Trace grâce à Colmar Agglomération qui finance 133,90 € par abonnement annuel.

Seule la période des vacances (estimée à 3 mois) reste à la charge des familles pour un montant de 53,10 € par abonnement annuel.



PLUS DE  
**1 100 familles**

ONT BÉNÉFICIÉ DU DISPOSITIF  
AU TITRE DE L'ANNÉE 2016.



## ○ Le budget transports

Le budget transports est financé à titre principal par :

- les recettes provenant de la taxe de versement transport pour un montant de 6 842 088 €,
- la dotation globale de décentralisation versée par l'État s'élevant à 172 582 €,
- la participation du Conseil Départemental aux transports scolaires s'élevant à 189 901 €,
- la redevance d'exploitation des surfaces publicitaires des abribus versée par la société Clear Channel s'élevant à 175 200 €,
- les recettes de billetterie encaissées par la STUCE en 2016 se situant autour de 2M€.

## ○ Lutte contre la pollution atmosphérique

Mesure tarifaire en faveur de la lutte contre la pollution atmosphérique : mise en œuvre du billet Tempo pour tous les jours de pics de pollution.

**1,70 € / jour**  
pour la libre  
circulation.



## ○ Intermodalité des transports en commun

Toujours dans le cadre du PDU (Plan de déplacement urbain), Colmar Agglomération a poursuivi sa participation aux projets d'échelle régionale. Ainsi, le site internet des transports en commun « Vialsace » a vu ses fonctionnalités accrues avec l'intégration du temps réel (temps d'attente des autobus).

La participation de Colmar Agglomération s'est élevée à **13 700 € TTC** pour l'année 2016.

## ○ Système d'Aide à l'Exploitation et à l'Information des Voyageurs (SAEIV)

Dans le cadre du Plan de déplacements urbains (PDU), Colmar Agglomération renouvelle cet équipement majeur du réseau de bus pour un montant global de 679 000 € TTC ainsi que son système de radio privée et ses oblitérateurs. Livraison attendue pour le premier semestre 2017.

## ○ Liaisons d'intérêts touristiques

Colmar Agglomération participe à la liaison par autocars entre Colmar et Breisach à hauteur de 13 000 €, ainsi qu'à l'étude d'un Transports à Haut Niveau de Service (THNS) entre Colmar et Breisach pour un montant de 20 000 €.





## 2. LE VÉLO

### dans le Plan de déplacements urbains (PDU)

#### ○ Pistes cyclables

Édition de :

- 4 500 Z'cartes reprenant des boucles cyclables autour de Colmar,
- 10 000 exemplaires comprenant la carte des pistes du centre-ville de Colmar et les cartes intercommunales à l'échelle de l'agglomération.

Ces cartes ont été diffusées auprès des communes de Colmar Agglomération et des offices du tourisme.

#### ○ Partenariat « Alsace à Vélo »

Dans le cadre de l'opération multi-partenaire « Alsace à Vélo », visant à promouvoir l'Alsace comme l'une des principales destinations cyclo-touristiques, Colmar Agglomération a participé à l'élaboration des panneaux d'informations cyclables implantés sur les boucles autour des grands itinéraires qui traversent la région (par les Euro-Véloroutes). En vue de faire connaître des itinéraires et les services implantés sur Colmar Agglomération, notre territoire a été mis à contribution pour mettre en place des panneaux « Relais Information Services » à Beblenheim, à Kunheim et à Turckheim.

## 3. SOUTIEN À L'ÉQUIPEMENT DES COMMUNES

Le Conseil Communautaire du 18 décembre 2014 a confirmé le soutien apporté par Colmar Agglomération aux projets portés par ses communes membres. Ainsi, une enveloppe pour l'aide aux investissements a été fixée à hauteur de 4,5 M€ pour une première période portant sur les exercices 2014, 2015 et 2016.

Ces fonds de concours sont versés sur la base des dossiers d'équipement présentés par les communes selon les règles et conditions applicables dans ce domaine.

En 2016, 13 communes ont bénéficié des fonds de concours pour un montant total de 1,79 M€.

**1,79 M€**  
en soutien aux projets  
de 13 communes

## 3. POLITIQUE DE L'HABITAT

### ○ Programme Local de l'Habitat (PLH)

#### Avenant au PLH 2011-2017

Construit sur la base de 9 communes, le PLH a fait l'objet d'un avenant lors du Conseil communautaire du 16 juin 2016. Il s'agissait d'intégrer les communes ayant rejoint le périmètre de Colmar Agglomération en janvier 2012 et janvier 2016.

#### Élaboration du troisième PLH

La procédure d'élaboration du troisième PLH de Colmar Agglomération a été lancée en juillet 2016. Les premiers éléments du diagnostic ont été présentés aux élus et aux partenaires de Colmar Agglomération intervenant dans le domaine de l'habitat en décembre 2016.

### ○ L'aide au portage foncier des communes membres

Ce dispositif est une aide au financement du portage foncier pour soutenir les opérations d'acquisitions foncières réalisées par les communes de l'agglomération/organismes de logement social pour produire des logements aidés. Les opérateurs bénéficient d'une subvention de Colmar Agglomération versée en 4 fois sur une durée de 4 années.

En 2016, Colmar Agglomération a versé 7 300 € à Habitats Haute Alsace (prise en charge des intérêts du prêt Gaia) pour la construction de 40 logements à Horbourg-Wihr.

### ○ Le Plan Partenarial de Gestion de la Demande de Logement Social et d'Information des Demandeurs

Par délibération en date du 15 décembre 2016, le Conseil communautaire a décidé d'engager la procédure d'élaboration du Plan partenarial de gestion de la demande de logement social et d'information des demandeurs (PPGDLSID). Rendu obligatoire par la loi ALUR, ce plan partenarial, établi pour une durée de 6 ans, définit les orientations destinées à assurer la gestion partagée des demandes de logement social et le droit à l'information.

### ○ Pôle Habitat Colmar Centre Alsace

La procédure de rattachement de Pôle Habitat Colmar Centre Alsace à Colmar Agglomération a été enclenchée par les délibérations concordantes prises par le Conseil municipal de la Ville de Colmar le 27 juin 2016 et par le Conseil communautaire de Colmar Agglomération le 16 juin 2016.



40

LOGEMENTS  
CONSTRUITS À  
HORBOURG-WIHR



# ENVIRONNEMENT

## 1. ÉDUCATION À L'ENVIRONNEMENT depuis les locaux pédagogiques de l'Observatoire de la Nature

Véritable maison de sensibilisation et d'éducation à l'environnement, l'Observatoire de la Nature accueille chaque semaine un large public et notamment des scolaires de la maternelle au lycée. La structure est en elle-même exemplaire par la réhabilitation de bâtiments anciens et la construction de locaux neufs (toiture végétalisée, géothermie, etc.).

En 2016, le niveau d'activités relatives à l'éducation à l'environnement a dépassé le plafond de 10 000 participants accueillis toutes animations confondues, soit l'équivalent de plus de 2 200 journées-participants par an et par animateur à l'Observatoire de la Nature, alors que la moyenne régionale pour les structures de taille similaire est de 1800.



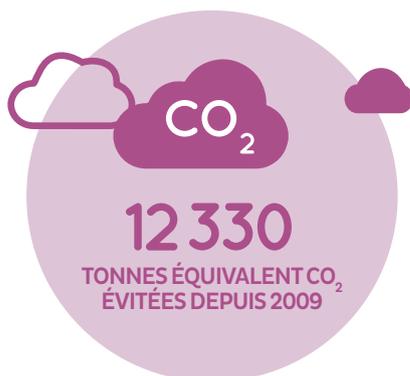
**10 000**  
PARTICIPANTS  
ACCUEILLIS EN 2016

## 2. MAÎTRISE DE L'ÉNERGIE

### ○ Les aides en faveur des travaux d'économie d'énergie chez les particuliers

Depuis le lancement du dispositif en 2009, et au 31 décembre 2016, 2 300 logements ont bénéficié d'une aide de Colmar Agglomération pour la rénovation thermique de leur habitat. Soit un montant global d'aides de 1,8 M€ dont 915 800 € de Colmar/Colmar Agglomération et 882 220 € d'aide complémentaire de VIALIS.

Les émissions atmosphériques évitées, depuis le début de l'opération, sont évaluées à 12 330 tonnes équivalent CO<sub>2</sub>. Le montant global des travaux mis en œuvre s'élève à 11,5 M€, qui irriguent l'économie locale.



### ○ Un dispositif étendu à l'ensemble des communes membres de Colmar Agglomération

En amont de la démarche, les particuliers prennent connaissance des déperditions thermiques en toiture de leur habitation grâce à la thermographie aérienne. Une première campagne avait été réalisée en 2009. Une nouvelle l'a été au 1<sup>er</sup> trimestre 2016 sur 40 communes volontaires du Grand Pays de Colmar, dont l'ensemble des communes ayant rejoint Colmar Agglomération.

L'ensemble des logements des communes membres de Colmar Agglomération étant éligibles depuis 2015 à ce dispositif, on voit désormais environ 40 % des aides de Colmar Agglomération attribuées à des particuliers ayant réalisé des travaux de rénovation énergétique dans des logements de communes périphériques à la ville-centre.



750

PERSONNES ACCUEILLIES  
ET RENSEIGNÉES  
À L'ESPACE INFO-ÉNERGIE

### ○ L'Espace Info-Énergie : la plaque tournante

En 2016, 750 personnes ont été accueillies à l'Espace Info Énergie (EIE, 32 cours Sainte-Anne à Colmar) et ont trouvé auprès des animateurs un accompagnement dans la recherche d'informations préalables et la préparation de travaux d'économie d'énergie.

Par ailleurs, l'EIE a initié ou participé à une vingtaine d'animations hors ses murs, notamment lors de la foire Éco Bio d'Alsace au Parc des expositions de Colmar au mois de mai 2016, ou encore le 6<sup>e</sup> salon de la Rénovation Énergétique qui s'est tenu à Wintzenheim au mois de septembre 2016.

### ○ Oktave : le nouvel allié

Colmar Agglomération bénéficie depuis le 1<sup>er</sup> avril 2016 d'une plateforme de rénovation énergétique et propose le service Oktave qui accompagne les particuliers de maisons individuelles à la rénovation complète de leurs habitations (niveau BBC : Bâtiment Basse Consommation).

Le territoire a été retenu dans le cadre d'un appel à manifestation d'intérêt lancé par la Région et l'ADEME. Le dispositif s'étend sur le périmètre du Grand Pays de Colmar, mais le portage est assuré par Colmar Agglomération avec une subvention de l'ADEME et de la Région, et une contribution financière de l'ensemble des intercommunalités.

La plateforme a deux missions principales : promouvoir et assurer le service Oktave auprès des particuliers, ainsi que mobiliser les artisans et constituer des groupements d'entreprises pour les aider à structurer une offre de rénovation globale, performante et compétitive.

Les premières formations en direction des professionnels ont commencé dès le mois d'octobre 2016. Plus de 40 entreprises ont à ce jour manifesté leur intérêt pour cette offre de montée en compétence. Des artisans très motivés ont choisi de s'inscrire immédiatement sous forme de groupement à la première session, afin d'être opérationnels dans les meilleurs délais.

### 3. EAU POTABLE, EAUX USÉES ET EAUX PLUVIALES

**Parmi les investissements réalisés en 2016, on peut noter les opérations suivantes pour leur caractère remarquable :**

- l'inauguration de la nouvelle station d'épuration des eaux usées de Jepsheim qui, au terme d'un investissement de 1730 000 € HT, a obtenu de l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse pour 2016 une prime majorée de 11000 € pour ses excellentes performances épuratoires dépassant les 96 %,
- des opérations de gestion alternative des eaux pluviales permettant de limiter les débordements du réseau d'assainissement par temps de pluie : rue Michelet et rue Chopin à Colmar, rue de Bourgogne à Horbourg-Wihr, rue du Rempart à Sainte-Croix-en-Plaine ; investissement total : 570 000€ HT,
- la dernière tranche des travaux d'extension des réseaux d'eau potable et d'assainissement secteur du Krebsweg à Colmar, l'ensemble des 3 tranches totalisant un budget de 2 350 000 € HT,

- la poursuite des travaux de lutte contre les pertes en eau potable permettant de consolider le rendement du réseau au-dessus de 85 %, avec des opérations de stabilisation de pression à Horbourg-Wihr et à Logelbach ou de comptage à Sainte-Croix-en-Plaine, pour un total de 250 000 € HT subventionné à 35 % par l'Agence de l'Eau. Dans le même ordre d'idées, la prise en charge par les services de Colmar Agglomération du site de pompage d'eau du réseau de distribution vers les communes du Ried Brun a permis d'identifier et de stopper une grosse fuite invisible, avec pour effet immédiat de réduire les volumes pompés de 10 %, ce qui est favorable à notre environnement à deux titres : moins de ressource prélevée, moins d'énergie dépensée dans le pompage,
- les renouvellements de réseaux et branchements d'eau dans le cadre des opérations de voirie des communes pour un montant cumulé de dépenses de 1260 000 € HT.

# 85 %

RENDEMENT MINIMAL DU RÉSEAU D'EAU DE COLMAR AGGLOMÉRATION

# 96 %

PERFORMANCES ÉPURATOIRES DE LA STATION D'ÉPURATION DES EAUX USÉES DE JEPSHEIM



# 3. DÉCHETS

## ○ Des progrès constants

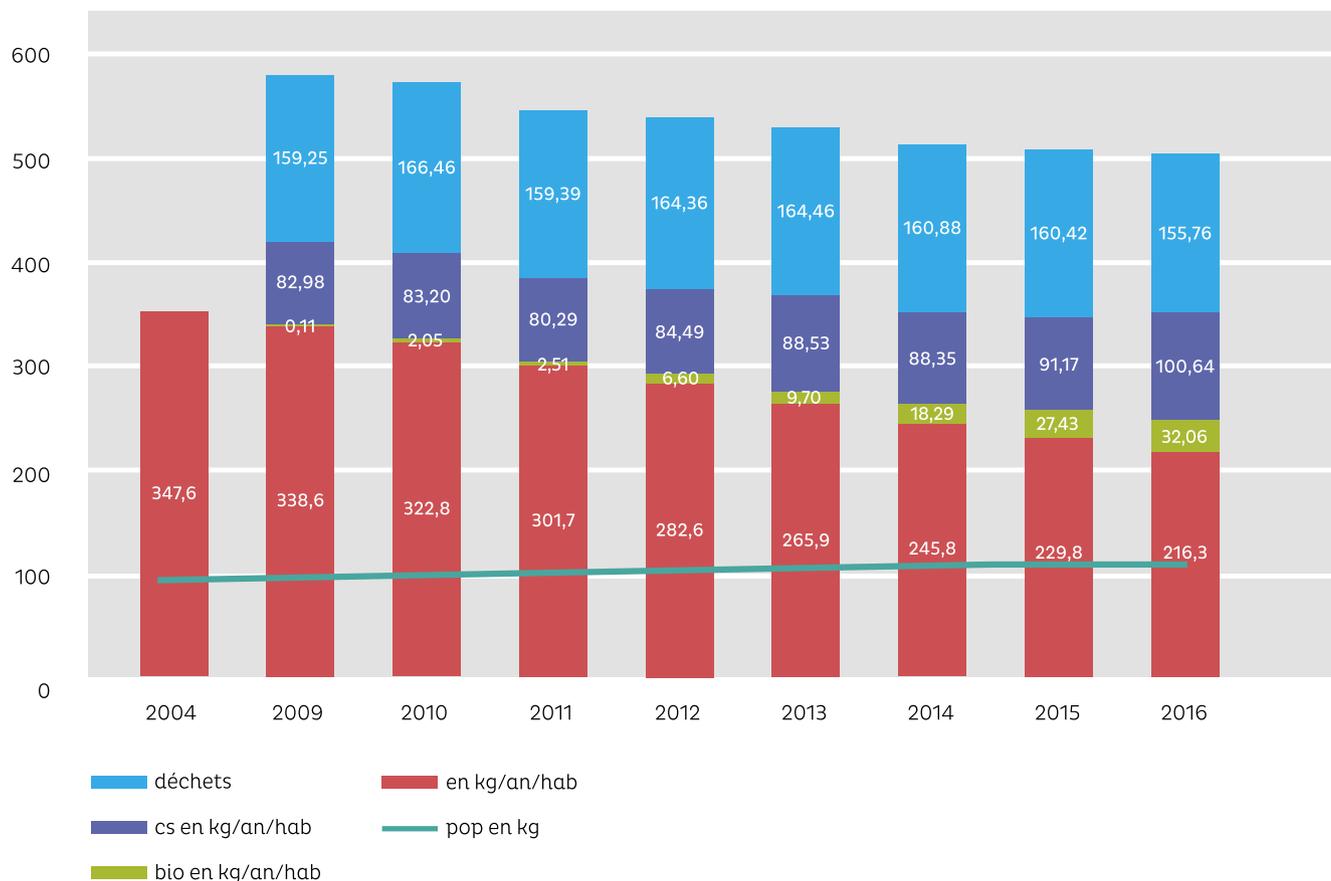
Ce graphique donne une image de l'évolution du comportement moyen d'un usager de Colmar Agglomération. Les différentes catégories cumulées par an expriment les quantités en kilogrammes, soit triées (encombrants en déchetteries, collecte sélective des emballages et bio-déchets), soit éliminées s'agissant des ordures ménagères résiduelles déposées dans les poubelles grises.

La tendance générale est à la forte diminution des ordures ménagères (de l'ordre de 33%) et à l'augmentation de l'effort de tri (+42%). La mise en place de la collecte des bio-déchets stimule le geste de tri, améliore le bilan environnemental, tout en préservant la stabilité des coûts.

Depuis trois ans le taux de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères est inchangé (7,95%).



Évolution de la quantité de déchets triés et éliminés d'un usager de Colmar Agglomérations entre 2004 et 2016





**+ 7,9%**

**PAPIERS ET BOUTEILLES  
PLASTIQUE COLLECTÉS  
ENTRE 2015 ET 2016**



**+ 11,22%**

**VERRE COLLECTÉ  
ENTRE 2015 ET 2016**

## ○ Les conteneurs enterrés

**Le réseau de conteneurs est constitué de 255 sites, dont 196 enfouis, soit 77% du réseau. Ces sites représentent 786 conteneurs sur toute l'agglomération, dont 622 enterrés. À cela il faut rajouter 117 conteneurs enterrés destinés aux ordures ménagères.**

Un programme d'enfouissement de conteneurs de collecte sélective a été réalisé courant 2016. Neuf chantiers ont eu lieu dans l'agglomération.

- À Colmar : rénovation du site de tri place de la Cathédrale, place Debussy et enfouissement du site de tri rue Michelet,
- À Ingersheim : création d'un nouveau site et agrandissement de deux sites déjà existants,
- À Jepsheim : enfouissement d'un site existant en surface,
- À Herrlisheim : création d'un nouveau site,
- À Horbourg-Wihr : création d'un nouveau site.

En tout, cela porte à 32 le nombre de nouveaux conteneurs enterrés (papiers/cartons, verre et ordures ménagères).

Par ailleurs la progression en tonnages récupérés sur ces sites a été remarquable. Les tonnages de l'année 2016 :

- 6 938 tonnes de papiers et cartons (6 430 tonnes en 2015),
- 4 360 tonnes de verre (3 920 tonnes en 2015).

**L'augmentation enregistrée des tonnages collectés est à mettre au compte de l'adhésion des 7 nouvelles communes à Colmar Agglomération, mais aussi des opérations de communication menées.**

· Parmi elles, l'opération ecol'o tri connaît un succès constant. L'ensemble des établissements scolaires de l'agglomération y participent en accueillant des intervenants pour des opérations de sensibilisation au tri et collecte des papiers usagés sur l'ensemble de l'année scolaire.

· Par ailleurs, on constate que la collecte des emballages bénéficie de progressions allant de 15 à 20% dans les secteurs convertis à la collecte des bio-déchets. La diffusion dans la population de ce nouveau geste de tri permet donc de stimuler la collecte des emballages.

L'année 2017 sera marquée par la densification du réseau dans les 20 communes de l'agglomération, ainsi que la poursuite du programme d'équipement en pied d'immeubles avec les bailleurs sociaux.

**77%**

**DU RÉSEAU  
EST CONSTITUÉ  
DE CONTENEURS ENFOUIS**

## ○ Les bio-déchets

L'année 2016 confirme la bonne pratique de la collecte des bio-déchets dans les secteurs déjà équipés. En effet on n'y constate pas de diminution des quantités collectées.

Par ailleurs, au cours de cette année, tout le quartier Ouest de Colmar a été équipé, portant à plus de 86 000 le nombre d'utilisateurs qui bénéficient aujourd'hui de ce service.

Les performances confirment cette dynamique. En effet les quantités collectées fin 2016 sont de 3 600 tonnes contre 2 811 en 2015.

L'année 2017 verra la fin de l'équipement de toute la Communauté avec le centre-ville de Colmar et les communes de l'ancien Ried Brun ayant rejoint Colmar Agglomération au début de l'année 2016.



**86 000**

**NOMBRE D'USAGERS AYANT ACCÈS  
À LA COLLECTE DES BIO-DÉCHETS**

**789**

**NOMBRE DE TONNES COLLECTÉES  
EN PLUS ENTRE 2015 ET 2016**

## ○ Distribution de poules aux foyers colmariens volontaires et éligibles

Faisant partie des mesures phares du programme local de prévention (PLP), les premières poules ont été distribuées aux foyers volontaires et éligibles en 2015. Cette année-là, 408 poules ont été distribuées à 204 foyers.

En 2016, 314 poules supplémentaires ont été distribuées, soit 157 foyers de plus.

Comme le précisait le règlement, la collectivité continue d'accompagner les bénéficiaires en leur rendant visite et en répondant à leurs interrogations. Dans une très grande majorité des foyers, l'élevage ne pose aucune difficulté et les œufs sont au rendez-vous.

Conformément aux objectifs du PLP, il est observé que les poules consomment les bio-déchets du foyer et diminuent le poids des poubelles présentées à la collecte. On estime à 40 tonnes le nombre de bio-déchets ainsi directement consommés.



**40 tonnes**

**DE BIO-DÉCHETS  
CONSOMMÉS PAR LES POULES  
DISTRIBUÉES AUX FOYERS  
COLMARIENS  
Estimation sur un an**

## ○ Les centres de recyclage et déchetteries

**La déchetterie du Ladhof, comme celle de Horbourg, sont désormais qualifiées de « centres de recyclage ».** Ce terme marque la rupture de pratique attendue sur ces nouveaux sites.

On y trie effectivement plus. Pour ce faire, le centre de recyclage se pratique différemment selon trois espaces de travail :

- le premier en bas de quai sous un hangar. On y trouve une ressourcerie, un espace nouvelle filière, une zone pour le stockage des déchets dangereux et un espace dédié à la collecte des déchets électriques et électroniques.

- les autres aires de dépose sont organisées en quais de déchargement : un petit pour une desserte rapide réservée aux déchets verts et un quai principal pour toutes les filières habituelles (incinérables, gravats, papiers, verre, encombrants non incinérables, bois, plâtre, plastiques rigides et encore déchets verts pour tous ceux qui n'auraient pas utilisé le petit quai).

Ce type de déchetterie est dans l'air du temps, et permettra à la collectivité d'atteindre les nouveaux objectifs annoncés dans la loi de transition énergétique qui visent 55% pour la part totale des déchets recyclés sur l'ensemble des ménages.



# 80%

DES DÉCHETS DÉPOSÉS  
AU CENTRE DE RECYCLAGE  
DU LADHOF SUIVENT  
UNE FILIÈRE  
DE VALORISATION MATIÈRE



# 50%

DES FOYERS DE COLMAR  
AGGLOMÉRATION UTILISENT  
LES CENTRES DE RECYCLAGE  
ET DÉCHETTERIES  
DE L'AGGLOMÉRATION.

Les premiers bilans de gestion du centre de recyclage du Ladhof traduisent une forte augmentation du tri : 80% des déchets suivent une filière de « valorisation matière », alors que sur l'ancien site, seuls 62% des déchets étaient triés. En effet ce site propose 35 filières de tri accessibles aux usagers, contre 19 anciennement. Les coûts de gestion n'ont pas pour autant été augmentés.

Par ailleurs, toutes les déchetteries sont équipées d'un système de contrôle d'accès qui est effectif depuis le 4 janvier 2016. On a ainsi pu dénombrer 155 000 passages et constater que 50% des foyers de Colmar Agglomération utilisent les déchetteries.

2017 devrait voir le début des travaux de la nouvelle déchetterie Europe.

# CADRE DE VIE

## 1. POLITIQUE DE LA VILLE

### ○ Faits marquants en 2016

#### Le dispositif « Ville-Vie-Vacances » 2016 à Colmar

Le dispositif « Ville-Vie-Vacances » entre dans le champ de la prévention de la délinquance, et de la protection de l'enfance et de la jeunesse.

Piloté par la Préfecture du Haut-Rhin, ce dispositif permet aux enfants et aux adolescents de bénéficier d'actions à caractère ludique ou sportif qui sont avant tout porteuses de valeurs. La mixité garçons/ filles en est une : elle est partout recherchée.

À Colmar, les publics concernés résident exclusivement dans les Quartiers prioritaires de la ville (QPV), définis par le Contrat de ville (principalement Europe/Schweitzer et Florimont/Bel'Air).

Les actions proposées doivent leur offrir un accès à des activités culturelles, sportives et de loisirs dont ces jeunes sont souvent exclus durant le temps des vacances scolaires. Ces activités, tout en prévoyant une prise en charge éducative, ne doivent pas s'inscrire dans une logique de consommation de loisirs mais favoriser le développement du sentiment d'appartenance à la cité et favoriser une citoyenneté active.



ONT BÉNÉFICIÉ DES ACTIONS



**5 projets  
sur 33 jours**

ONT ÉTÉ FINANCÉS  
PAR COLMAR AGGLOMÉRATION  
EN 2016

Montant

**4552€**

soit  
**25,6% DU COÛT RÉEL  
DES ACTIONS**

FINANCEMENT DE L'ÉTAT

Montant

**4205€**

soit  
**23,7% DU COÛT**

	Associations			
	APS de Colmar 2 projets sur 9 jours	Secours Populaire 1 projet sur 13 jours	CSC Colmar 2 projets sur 11 jours	Totaux 5 projets sur 33 jours
<b>Coût global estimé des projets en €</b>	6414	6540	4800	<b>17754</b>
<b>Participation CA</b>				
Montant demandé en €	1927	1962	1440	<b>5329</b>
Montant proposé en €	1927	1962	1440	<b>5329</b>
% du coût global	30	30	30	<b>30</b>
<b>Financements prévus en €</b>	947	1962	1296	<b>6722</b>
<b>Financements obtenus auprès Cellule départementale en €</b>	947	1962	1296	<b>4205</b>
<b>% par rapport au coût global du projet</b>	15	30	27	<b>24</b>
<b>Nombre de jeunes</b>	14	5	30	<b>49</b>
<b>Nombre de filles</b>	7	3	23	<b>33</b>
<b>Coûts réels sur bilan en €</b>	3797	6280	7417	<b>17494</b>
<b>Subvention versée en €</b>	1150	1962	1440	<b>4552</b>

## ○ Animations été 2016

Le nombre de participants et de stages proposés durant les congés d'été continue d'augmenter grâce à de nouveaux partenariats associatifs.

Pendant les 7 semaines de congés de 2016 (8 semaines en 2015), les 77 associations partenaires de Colmar Agglomération ont accueilli 2 477 jeunes (2 408 en 2015), soit une augmentation de 1,03% par rapport à l'année précédente. Le taux d'occupation s'est élevé à 76,50%, correspondant à 5 334 places de stages payants occupées durant l'été 2016, à rapporter aux 6 973 places de stages payants disponibles (6 945 en 2015).

Des animations dites ouvertes, ne nécessitant pas d'inscription préalable, sont directement organisées par les structures de quartier et concernent plusieurs centaines d'enfants.

Sur les 2 477 jeunes, 2 339 sont originaires de Colmar Agglomération (en hausse de 6,17%), représentant 94,43% des participants, et ont occupé 5 084 places de stages (en hausse de 2,29%).

Le budget d'exploitation 2016 a été équilibré à 339 748 €, soit une baisse de 0,47% par rapport à 2015, avec une participation financière des familles de 238 727 €, entièrement réaffectée aux associations organisatrices, et un effort réel de Colmar Agglomération de 101 021 €.

**2 477** | JEUNES ACCUEILLIS EN 2016

**101 021 €** | COÛT RÉEL POUR L'AGGLOMÉRATION





2016  
44 435  
entrées  
=  
154 081€  
de recettes

## 2. LA BASE NAUTIQUE COLMAR-HOUSSEN

À l'instar des éditions précédentes, la base nautique était ouverte durant les 3 mois d'été (juin, juillet et août). Au regard des conditions météorologiques défavorables, le mois de juin a enregistré l'affluence la plus faible depuis 2009 (2 139 entrées). Par contre, le mois d'août a été l'un des meilleurs mois (24 439 entrées), avec près de 20 jours d'ensoleillement.

### ○ Les chiffres

- 2016 = 44 435 entrées et 154 081€ de recettes.
- 2015 = 45 605 entrées et 148 670,40 € de recettes.
- 2014 = 28 958 entrées et 110 195 € de recettes.
- 2013 = 52 601 entrées et 175 743 € de recettes.

### ○ Les travaux réalisés sur le site

Aménagement d'un espace public ombragé avec des tables de pique-nique, une colline de glissades et des appareils de musculation de plein air.



### ○ Les événements majeurs et vie associative

- vendredi 20 mai : Colmar Trophy
- samedi 4 juin : Pro Fun Festival
- mercredi 8 juin : journée sportive UNSS
- dimanche 26 juin : initiation plongée sous-marine
- mercredi 20, jeudi 21 et vendredi 22 juillet : Colmar plage
- samedi 23 juillet : initiation plongée sous-marine
- dimanche 7 août : initiation plongée sous-marine
- samedi 3 septembre : compétition de photographie sous-marine
- dimanche 11 septembre : 1<sup>er</sup> SwimRun d'Alsace
- dimanche 25 septembre : journée des bénévoles du SDIS 68
- dimanche 9 octobre : Colore Moi Colmar

### ○ Contrôle de l'Agence Régionale de la Santé (ARS)

Un prélèvement hebdomadaire a été fait tout au long de la saison d'ouverture de la base nautique de Colmar-Houssen et aucune remarque n'a été formulée par l'ARS. Le site conserve à nouveau une qualification d'eau excellente au titre de l'année 2016.



### 3. CAMPINGS

Après des conditions climatiques très favorables en 2015, l'année touristique 2016 a été plus délicate en raison de la désaffection des touristes due :

- en début de saison au faible ensoleillement du mois de juin
- aux événements du mois de juillet 2016 (annulations de séjours).

Le mois d'août n'a que partiellement contribué à rattraper la baisse de fréquentation de la saison estivale ou le manque à gagner du début de saison.

#### ○ Camping de Horbourg-Wihr

Après la réalisation des investissements engagés en 2015, le délégataire, le groupe « Huttopia », a assuré la rénovation du restaurant du camping afin de proposer prioritairement un complément de services pour les campeurs.

Une petite aire de jeux a été réimplantée, tout comme la terrasse du restaurant.

Il est prévu de déposer un projet de reconstruction des deux anciens sanitaires pour finaliser le programme d'investissements, conformément à la convention de délégation de service public.

Le chiffre d'affaires en 2016 = 612 838 € HT, soit une progression de: 16.7% (2015 = 524 857)

La redevance perçue par Colmar Agglomération en 2016 = 33 505 € soit +17.6% (2015 = 28 491 €)

**+16,7%**

DE CHIFFRE  
D'AFFAIRES

#### ○ Camping de Turckheim

L'espace de vente du bâtiment d'accueil a été rénové, ainsi que l'isolation et le crépissage extérieurs de la réception et du logement. Reste en projet la rénovation du 2<sup>e</sup> bloc sanitaire.

Le chiffre d'affaires en 2016 : 366 980 € (contre 317 495 € en 2015)

La redevance perçue par Colmar Agglomération : 15 140,80 € (15 109 € en 2015)

**+15,5%**

DE CHIFFRE  
D'AFFAIRES



## 4. AIRES D'ACCUEIL pour les populations nomades

Concernant les aires d'accueil, le taux d'occupation du **site de Colmar-Katzenwangpfad** (pouvant accueillir 18 familles) s'est élevé à 44 % en 2016 contre 46 % en 2015, **stable d'une année sur l'autre**.

Le taux d'occupation de **l'Aire de Horbourg-Wihr-Stierhurst** (pouvant accueillir 14 familles) s'est élevé à un peu plus de 50 % en 2016, contre 43 % en 2015, soit **en hausse de 18 %**.

Contrairement aux 5 années précédentes, Colmar Agglomération n'a pas été mise à contribution par la Préfecture pour l'accueil des missions évangéliques estivales sur l'aire de grands passages à Sainte-Croix-en-Plaine.

L'agglomération a dû faire face à **7 installations illicites** de groupes sur son territoire entre mai et juillet 2016, dont quelques-unes ont fait l'objet d'interventions des forces de l'ordre.

En l'échange de sa participation à la création d'une aire de grand passage sur son territoire, **l'agglomération a bénéficié d'une suspension de ses objectifs** initialement fixés pour la période 2014-2017, à savoir :

- **la réalisation et l'aménagement de 11 à 31 places supplémentaires en aires d'accueil permanentes,**
- **l'aménagement d'une aire intermédiaire de 40 à 70 places,** complémentaire aux 2 aires départementales de grand passage de 200 places.

## 5. FOURRIÈRES



1004

VÉHICULES MIS EN FOURRIÈRE



745

ANIMAUX CAPTURÉS

### ○ Fourrière automobile

1004 véhicules ont été mis en fourrière en 2016 contre 829 en 2015, soit une nouvelle hausse conséquente de plus de 21%, presque le double de la hausse constatée la période précédente.

### ○ Fourrière animale

En 2016, 745 animaux ont été capturés dans le périmètre communautaire, contre 741 en 2015.

La participation financière de Colmar Agglomération pour la gestion de la fourrière et les captures d'animaux est stable également, l'augmentation de 66 900 à 72 122 € étant exclusivement liée à l'extension du périmètre intercommunal.

# RESSOURCES

## 1. SIG-Topo

### ○ Missions

Le Système d'Information Géographique de Colmar Agglomération a pour mission l'administration d'un référentiel cartographique communautaire et la gestion organisée et centralisée de données géolocalisées.

- Le SIG permet également de mieux appréhender le territoire, de partager les informations et d'améliorer l'efficacité des services publics.
- Le travail collaboratif autour du SIG et de ses données permet d'offrir une transversalité inégalée de l'information. Les contributions organisées de chaque acteur offrent une vraie fiabilité et efficacité pour la connaissance et la communication.

Le futur nouveau site cartographique grand public sera ainsi bâti et accessible début 2017.

Le service suit également les évolutions réglementaires et a ainsi réalisé une expérimentation d'un Plan de Corps de Rue Simplifié sur une commune pilote. Ce plan doit permettre de mieux cartographier les réseaux en sous-sol pour éviter les accidents et limiter les coûts des travaux.

### ○ Extranet cartographique

Cet outil permet aux communes de Colmar Agglomération de consulter toutes les informations du plan cadastral (localisation des parcelles, recherches de propriétaires...), mais également toutes les informations sur les réseaux, sur les servitudes et les documents d'urbanisme.

Le service a formé près de 130 collaborateurs sur l'ensemble des communes de l'Agglomération pour permettre une utilisation efficace de l'outil et un renseignement précis du public.

En 2017, c'est le site grand public qui évoluera pour proposer davantage d'informations sur le territoire.



## ○ Réalisations SIG

- Ouverture d'un espace cartographique [www.agglo-colmar.fr/geo](http://www.agglo-colmar.fr/geo) pour la diffusion de données en opendata, la consultation de cartes et de différents documents professionnels.
- Mise en place d'un nouvel outil de consultation du cadastre et des documents d'urbanisme.
- 128 personnes formées sur l'extranet cartographique.
- 200 extractions de données topo et SIG pour des études et projets.
- Publication des premiers documents d'urbanisme sur le Géoportail de l'Urbanisme.
- Administration de [www.geo.agglo-colmar.fr](http://www.geo.agglo-colmar.fr) (8 200 visites pour 5 000 utilisateurs professionnels et particuliers).
- Mise en place d'un outil d'échange sur l'évolution des adresses au niveau régional.
- Synchronisation des Systèmes d'Information de la Colmarienne des Eaux et de Colmar Agglomération.
- Automatisation de mises à jour et transferts de données.
- Publication des résultats de la thermographie aérienne 2015-2016.

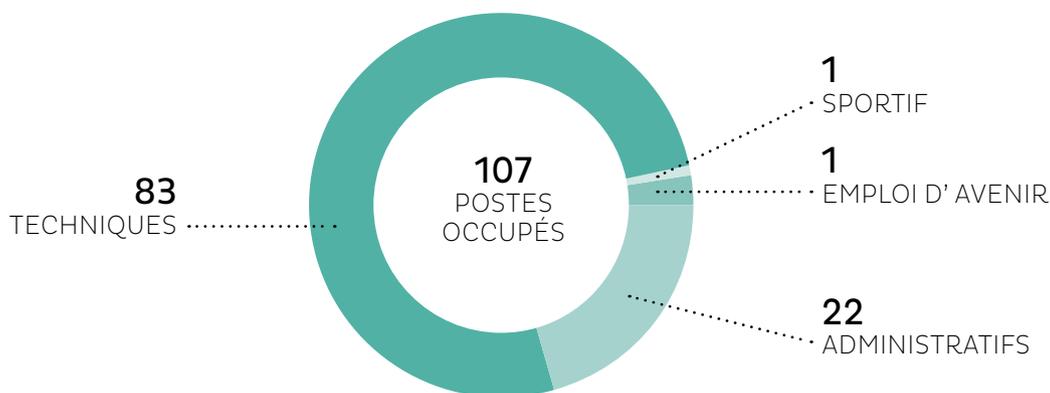
## ○ Réalisations Topo

- Réalisation de 30 procès-verbaux d'arpentage.
- Expérimentation d'un plan de corps de rue simplifié sur la commune de Fortschwihr (10 km de voirie relevés).
- Mise à jour de plans topographiques sur 40 km de voirie.
- Levés topographiques pour les projets de pistes cyclables, zones d'activités, voiries...



## 2. Ressources humaines

EFFECTIF TOTAL AU 31/12/2016  
**119 AGENTS**



## RECRUTEMENTS



## DÉPARTS



## 3. Ressources financières

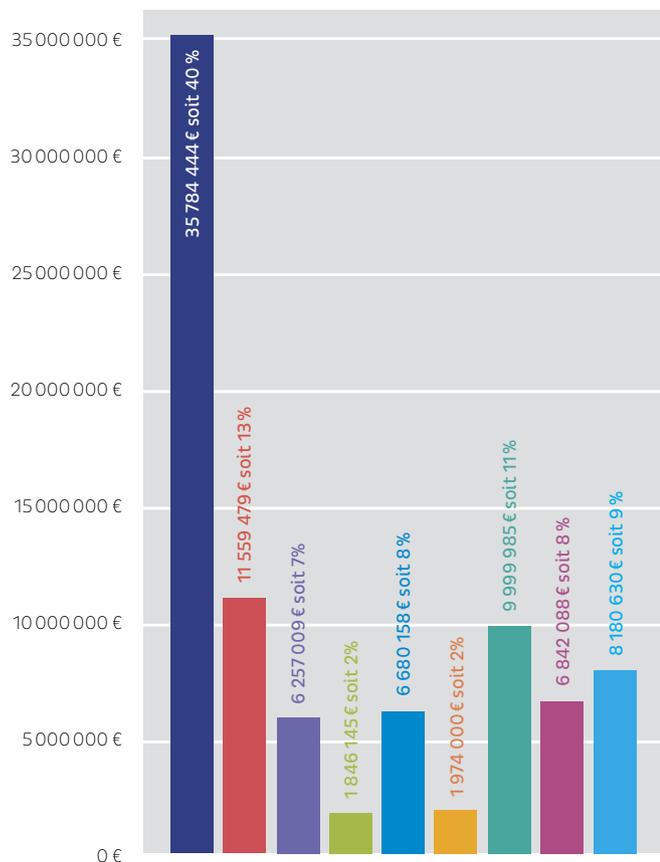
### ○ Une situation financière saine malgré la réduction des dotations de l'État

2016 a été une année importante dans l'histoire de Colmar Agglomération qui a étendu son périmètre de 14 à 20 communes en accueillant six communes issues de l'ex-communauté de communes du Pays du Ried Brun. Le volume des budgets consolidés a par conséquent augmenté de 3%.

L'organisation budgétaire reste cependant la même avec un budget principal et six budgets annexes (eau, assainissement, gestion des déchets, transports urbains, ZA des Erlen et Zones d'aménagement économiques).

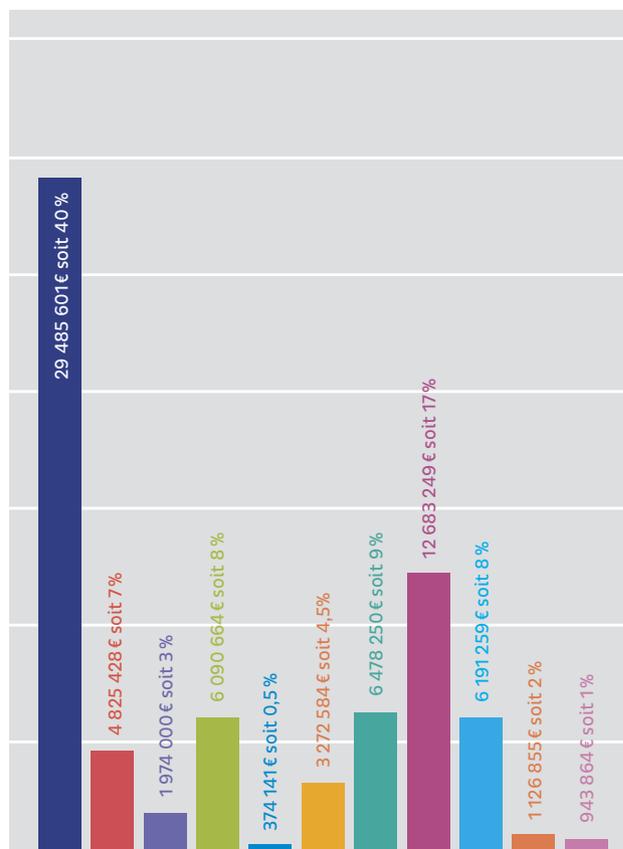
Après une année 2015 moins favorable en termes de résultats budgétaires, l'année 2016 a permis de retrouver une embellie avec un résultat global prévisionnel de 21 761 372 € contre 15 694 514 € en 2015. Les résultats de clôture 2016 confirment donc l'excellente dynamique financière de Colmar Agglomération depuis 2005, et ce, malgré la réduction massive des dotations de l'État que la collectivité a subi depuis 2014 en raison de la contribution au redressement des finances publiques. La dotation globale de fonctionnement (DGF) notamment a diminué de 14,2% depuis 2013, soit une perte de recettes d'1,9M€ (3,7M€ de pertes cumulées sur 3 ans).

## Ventilation des recettes réelles de fonctionnement : 89 123 939 €



- Fiscalité locale et compensations fiscales de l'État
- DGF
- Produit des ventes d'eau (part fixée et variable)
- Agence de l'eau
- Redevance d'assainissement (part fixée et variable)
- Contribution pour eaux pluviales
- TEOM
- Versement transports
- Autres recettes

## Ventilation des dépenses réelles de fonctionnement : 73 445 896 €



- Renversement de fiscalité (AC + DSC + FPIC)
- Contribution au SDIS
- Contribution pour eaux pluviales
- Charges de personnel
- Charges d'intérêts (dette récupérable + ICNE)
- Redevances antipollution et modernisation
- Subventions, cotisations, charges de gestion courante, charges fiscales
- Services extérieurs, sous-traitance générale
- Participation STUCE
- Autres services extérieurs
- Achats divers (fournitures, fluides...)

## ○ Une pression fiscale modérée sur les ménages comme sur les entreprises

La pression fiscale sur les ménages en 2016 n'a pas augmenté puisque le taux de taxe d'habitation est resté identique (8,27 %), celui de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM) également avec 7,95 %.

La norme statistique appelée « effort fiscal » permet de déterminer la pression fiscale sur les ménages par rapport à la moyenne nationale. Dans cette série qui comprend 181 agglomérations métropolitaines, Colmar Agglomération se situe à la 9<sup>e</sup> position parmi les communautés d'agglomération les moins imposées de France, et la première de la région Grand Est.

Le taux de la contribution foncière des entreprises (CFE) a augmenté de 1,5 % pour être fixé à 24,39 %, mais reste bien inférieur au taux moyen national des communautés d'agglomération qui est de 26,86 %, résultat d'une politique volontariste de modération fiscale.

L'essentiel de la progression du produit fiscal est dû à la progression nette des bases d'imposition de CFE (hors variation nominale fixée par la Loi de Finances) de + 3,35 % pour les entreprises (ancien périmètre des 14 communes).

**9** | rang de Colmar Agglomérations parmi les communautés d'agglomérations les moins imposées de France

**1** | rang de Colmar Agglomération pour la même statistique sur le périmètre du Grand Est

## ○ Quelques indicateurs de gestion comptable

	2015	2016
<b>Délai moyen de paiement</b>	30 jours	22 jours

<b>Traitements des pièces comptables</b>	2015	2016	2015/2016
Nombre de mandats + annulations	5 366	5 518	2,83 %
Nombre de titres + annulations	2 188	1 815	-17,05 %
Taux de rejets	2,04 %	1,20 %	-41,18 %

Le montant total des dépenses d'investissement (hors remboursement de la dette en capital) réalisées en 2016 s'élève à 11 674 532 € sans aucun recours à l'emprunt pour les financer.

De 4,155 M€ en cours d'emprunt au 31/12/2015, Colmar Agglomération a repris les emprunts transférés par 5 des 6 communes issues de l'ex-communauté de communes du Pays du Ried BRUN pour un montant total de 1,715 M€, portant ainsi l'encours global au 31/12/2016 à 5,206 M€.

Son ratio de désendettement est de 3,5 mois quand le niveau moyen national est supérieur à 5 ans.

## 4. LES PRINCIPALES DÉPENSES d'investissement réalisées en 2016

• Programme de travaux d'eaux pluviales 2016  
**1,185 M€**

• Programme de travaux d'assainissement 2016  
**1,863 M€**

• Programme de travaux eau potable 2016  
**2,531 M€**

• Réfection des voiries des zones d'activités à Colmar :  
- rue Lavoisier **0,640 M€**  
- rue Bangerthuttenweg **0,309 M€**

• Réfection des voiries de Mulhouse à Horbourg-Wihr  
**0,298 M€**

• Acquisition de bâtiments industriels sur la zone  
des abattoirs à Colmar  
**0,200 M€**

• Travaux d'aménagement de la base nautique  
de Colmar-Houssen  
**0,707 M€**

• Achat et mise en place de conteneurs de collecte  
enterrés des recyclables  
**0,298 M€**

• Acquisition d'un camion benne à ordures  
**0,478 M€**

• Mise en place de la collecte des bio-déchets  
**0,247 M€**

• Mise en accessibilité des arrêts de bus  
**0,560 M€**

• Fonds de concours versés aux communes  
pour leurs travaux d'investissements  
**0,987 M€** montant total

permettant le financement en partie de :

- travaux d'aménagement de la ZAC Waldstucke  
à Bischwihr > **13 744 €**

- réfection du lavoir communal ainsi que divers  
travaux d'aménagement à Herrlisheim > **29 717 €**

- travaux d'aménagement des rues Kennedy  
et de la Promenade à Ingersheim > **194 500 €**

- travaux d'aménagement du chemin rural  
Linsenlandweg à Niedermorschwihr > **12 300 €**

- travaux aux abords de la mairie et de l'école  
élémentaire (parking, cour) à Sainte-Croix-en-Plaine  
> **177 975 €**

- rénovation du centre socio-culturel  
et aménagement d'un columbarium à Sundhoffen  
> **124 037 €**

- travaux de mise en valeur de la Grand'Rue  
et aménagements intérieurs de l'Espace Rive Droite  
à Turckheim > **157 144 €**

- travaux de mise en sécurité routière de la Forge  
à Wintzenheim > **273 339 €**

- création d'une aire de jeux à Zimmerbach > **4 375 €**

• Autres fonds concours de Colmar Agglomération  
versés en 2016 :

- aides versées aux particuliers réalisant  
des travaux d'économie d'énergie  
(chaudière à condensation, travaux d'isolation...)  
**0,244 M€**

- aides à l'investissement matériel des entreprises  
**29 000 €**

# 3

## TROMBINOSCOPE & ORGANIGRAMME

# TROMBINOSCOPE

(AU 1<sup>ER</sup> JANVIER 2016)

## LE PRÉSIDENT DE COLMAR AGGLOMÉRATION



**Gilbert MEYER**  
Président de Colmar Agglomération /  
Maire de Colmar

## LES VICE-PRÉSIDENTS



**Lucien MULLER**

**1<sup>er</sup> Vice-Président**  
délégué au développement économique, à l'attractivité du territoire et aux relations avec les agences de développement économique régionales et départementales



**Jean-Marie BALDUF**

**2<sup>e</sup> Vice-Président**  
délégué aux finances et budgets, à la présidence de la commission locale d'évaluation des transferts de charges (CLETC) et de la commission intercommunale des impôts directs (CIID) et aux rapports avec les partenaires institutionnels



**Serge NICOLE**

**3<sup>e</sup> Vice-Président**  
délégué à la gestion des affaires courantes, à l'administration générale de Colmar Agglomération, à la gestion des ressources humaines, à la représentation de Colmar Agglomération aux instances paritaires du personnel, à la présidence du Comité Technique Paritaire intéressant le personnel de Colmar Agglomération, à la présidence de la commission consultative des services publics Locaux.



**Philippe ROGALA**

**4<sup>e</sup> Vice-Président**  
délégué aux déplacements et aux transports (transports urbains, PDU, TGV Est et Rhin-Rhône)



**Mathieu THOMANN**

**5<sup>e</sup> Vice-Président**  
délégué à l'environnement (présentation des milieux naturels, observatoire de la nature)



**François HEYMANN**

**6<sup>e</sup> Vice-Président**  
délégué à l'entretien du patrimoine immobilier et des voiries d'intérêt communautaire (entretien et renouvellement des voiries de zones d'activités)



**Christian KLINGER**

**7<sup>e</sup> Vice-Président**  
délégué aux équipements (base nautique de Colmar-Houssen, fourrière automobile) et aux gens du voyage



**Jean-Claude KLOEPFER**

**8<sup>e</sup> Vice-Président** délégué à l'eau potable, à l'assainissement collectif et aux eaux pluviales



**Stéphanie BARDOTTO**

**9<sup>e</sup> Vice-Présidente**  
déléguée à la politique de la ville (prévention de la délinquance) et au dispositif « animations été »



**Jean-Pierre BECHLER**

**10<sup>e</sup> Vice-Président**  
délégué à l'aménagement du territoire, à l'emploi et à l'insertion économique, et aux relations avec les chambres consulaires



**Guy WAEHREN**

**11<sup>e</sup> Vice-Président**  
délégué à la valorisation de la gestion des déchets des ménages et assimilés

# LES CONSEILLERS COMMUNAUTAIRES

---



COLMAR  
**Saloua  
BENNAGHMOUCH**



COLMAR  
**Nejla BRANDALISE**  
déléguée au Plan  
Intercommunal de Sauvegarde



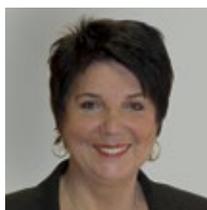
COLMAR  
**Cédric CLOR**



COLMAR  
**Tristan DENECHAUD**



COLMAR  
**Laurent DENZER-FIGUE**



COLMAR  
**Béatrice ERHARD**



COLMAR  
**René FRIEH**



COLMAR  
**Claudine GANTER**



COLMAR  
**Serge HANAUER**



COLMAR  
**Yves HEMEDINGER**  
délégué à l'urbanisme et  
au SCoT



COLMAR  
**Frédéric HILBERT**



COLMAR  
**Catherine  
HUTSCHKA**



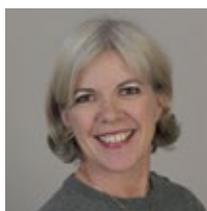
COLMAR  
**Matthieu JAEGY**



COLMAR  
**Brigitte KLINKERT**



COLMAR  
**Philippe LEUZY**  
délégué à la politique locale  
du commerce et au soutien  
aux activités commerciales  
d'intérêt communautaire



COLMAR  
**Corinne LOUIS**



COLMAR  
**Christian  
MEISTERMANN**



COLMAR  
**Manuréva  
PELLETIER**



COLMAR  
**Robert REMOND**



COLMAR  
**Catherine  
SCHOENENBERGER**

# LES CONSEILLERS COMMUNAUTAIRES (suite)



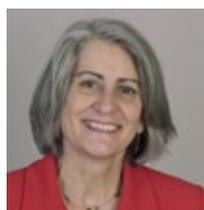
COLMAR  
**Jean-Paul SISSLER**



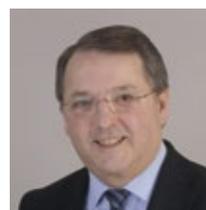
COLMAR  
**Cécile STRIEBIG-THEVENIN**



COLMAR  
**Odile UHLRICH-MALLET**  
déléguée à l'enseignement  
supérieur



COLMAR  
**Victorine VALENTIN**



COLMAR  
**Jean-Jacques WEISS**



COLMAR  
**Céline WOLFS-MURRISCH**



HORBOURG-WIHR  
**Christian DIETSCH**  
délégué à l'assainissement  
non collectif



HORBOURG-WIHR  
**Pascale KLEIN**



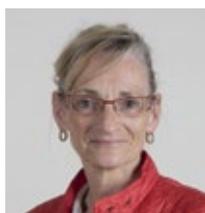
HORBOURG-WIHR  
**Geneviève SUTTER**



INGERSHEIM  
**Jean-Marc BETTINGER**  
délégué au dispositif  
Ville-Vie-Vacances



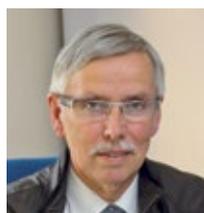
INGERSHEIM  
**Patricia MIGLIACCIO**



SAINTE-CROIX-EN-PLAINE  
**Monique LIHRMANN**



TURCKHEIM  
**Francis RODÉ**  
délégué à la gestion et au suivi  
des délégations de service  
public des campings commu-  
nautaires



WINTZENHEIM  
**Denis ARNDT**



WINTZENHEIM  
**Claude KLINGER-ZIND**



WINTZENHEIM  
**Dominique SCHAFFHAUSER**



WINTZENHEIM  
**Lucette SPINHIRNY**  
déléguée à l'habitat (équilibre  
social de l'habitat et le pro-  
gramme local habitat (PLH))



SUNDHOFFEN  
**Jean-Marc SCHULLER**  
délégué à l'intermodalité en vue  
d'une homogénéisation des trans-  
ports urbains avec les partenaires  
régionaux et départementaux



HERRLISHEIM-PRÉS-COLMAR  
**Gérard HIRTZ**  
délégué à la prospective budgétaire  
et à la dématérialisation de la pro-  
cédure comptable et budgétaire



WALBACH  
**André BEYER**  
délégué au système  
d'information géographique



NIEDERMORSCHWIHR

**Daniel BERNARD**

délégué à la promotion touristique



ZIMMERBACH

**Jacques MULLER**

délégué à la lutte contre la pollution de l'air et des nuisances sonores



ANDOLSHEIM

**Christian REBERT**

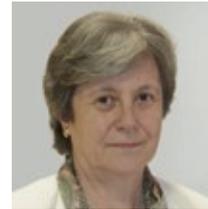
délégué au suivi et au développement de la mutualisation



BISCHWIHR

**Marie-Joseph HELMLINGER**

délégué aux actions de sensibilisation et de prévention des déchets et aux opérations pédagogiques afférentes



FORTSCHWIHR

**Hélène BAUMERT**

déléguée à la fourrière animale et aux relations avec les organismes compétents en la matière



PORTE DU RIED

**Bernard GERBER**

délégué aux énergies et au Plan Climat Territorial



PORTE DU RIED

**Bernard DIRNINGER**

délégué à la communication



MUNTZENHEIM

**Marc BOUCHÉ**

délégué à la gestion et au développement des pistes cyclables d'intérêt communautaire, et aux nouvelles mobilités telles que le co-voiturage, auto partage, les Parking+Relais, les véhicules électriques



WICKERSCHWIHR

**Bernard SACQUÉPÉE**

délégué à la présidence de la commission d'appel d'offres (CAO) et à la présidence de la commission de délégation de service public (CDSP)

# ORGANIGRAMME COMMUN

## Ville de Colmar et Colmar Agglomération



**MAIRE/  
PRÉSIDENT**  
Gilbert Meyer

SECRETARIAT MAIRE/PRÉSIDENT

**DIRECTION GÉNÉRALE**

- ① Patrick Pincet - DGS
- ② Joël Munsch - DGAS
- ③ Pierre Rivet - DGST
- ④ Jean-Luc Delacote - DGAS
- ⑤ Claude Chartier - DGAR

SECRETARIAT DES ASSEMBLÉES  
GREFFE  
ADMINISTRATION GÉNÉRALE  
PÔLE ACCUEIL/COORDINATION DE COLMAR  
AGGLOMÉRATION  
RELATIONS AVEC LES MAIRIES  
Jean-Marc VERPILLAT

**PÔLE SÉCURITÉ, COMMUNICATION  
ET RELATIONS PUBLIQUES**

② **DIRECTION DE LA SÉCURITÉ,  
DE LA PRÉVENTION ET  
DE LA CITOYENNETÉ**

Police municipale

Animations et vie des quartiers

Contrat de ville

CESEC, conseils de quartiers

Conseil municipal junior

Bureau information Jeunesse

② **DIRECTION DE LA COMMUNICATION**

② **SERVICE RELATIONS PUBLIQUES**

**PÔLE RESSOURCES**

⑤ **DIRECTION DES RESSOURCES  
HUMAINES**

⑤ **DIRECTION DU BUDGET ET  
DES AFFAIRES FINANCIÈRES**

Service finances Ville

Service finances CA

⑤ **DIRECTION DES AFFAIRES  
CIVILES, JURIDIQUES ET  
COMMANDE PUBLIQUE**

Service juridique

Service population

Service commande publique

⑤ **SERVICE INFORMATIQUE**

⑤ **SERVICE SIG - TOPOGRAPHIE**

⑤ **CONTRÔLE DE GESTION  
ET AIDE À L'ORGANISATION**

**PÔLE ATTRACTIVITÉ**

① **DIRECTION DE L'ATTRACTIVITÉ  
ÉCONOMIQUE ET DE LA MOBILITÉ**

Service économie, emploi  
et enseignement supérieur

Service transports et mobilité

Service aménagement

SCOT, PHL, PDU

④ **DIRECTION DU DÉVELOPPEMENT  
TOURISTIQUE, DES RELATIONS  
INTERNATIONALES ET DU GRAND PAYS**

Grand Pays

Tourisme

Commerce de Centre Ville

Auberge de Jeunesse

Relations internationales

- Ville de Colmar
- Service commun ou mis à disposition  
Ville de Colmar / Colmar Agglomération
- Colmar Agglomératoin

---

**32 cours Sainte Anne**  
**68000 Colmar**

03 69 99 55 55  
contact@agglo-colmar.fr

---

